



AdBlue®

Solution aqueuse d'urée 32.5%

DESCRIPTION, APPLICATIONS

L'AdBlue®, la solution pour réduire les émissions de gaz d'échappement des poids lourds et respecter les normes Euro 4, Euro 5 et Euro 6.

L'AdBlue® est une solution aqueuse d'urée à 32.5% utilisée pour réduire les émissions d'oxyde d'azote (NOx) des moteurs diesel équipés de la technologie SCR de réduction catalytique sélective.

L'AdBlue® provoque la décomposition des particules d'échappements produits par les convertisseurs catalytiques des moteurs diesel, qui sont nocifs pour l'environnement. Son utilisation dans les véhicules équipés de la technologie SCR permet de maintenir la conformité avec les normes Euro 4, Euro 5 et Euro 6 de l'Union Européenne réglementant les gaz d'échappement.

L'AdBlue® est injectée dans le convertisseur catalytique depuis un réservoir dédié à l'intérieur du véhicule. La consommation d'AdBlue® représente environ 5% de la consommation totale en gazole et permet une diminution de 85% des émissions d'oxydes d'azote.

Les titulaires de la marque AdBlue® se sont engagés à se conformer aux exigences de la norme ISO 22241.

Cette norme est régie par trois principaux chapitres :

- ISO 22241-1 définissant les caractéristiques de qualité
- ISO 22241-2 définissant les méthodes de tests
- ISO 22241-3 décrivant les bonnes pratiques de manipulation, de transport et de stockage

AdBlue® est une marque déposée par VDA (Verband Der Automobilindustrie e.V.).

GENERALITES

Forme	Liquide
Couleur	Transparent
Densité	1,087 – 1,093 kg/dm ³

COMPOSITION CHIMIQUE

Urée	31.8 – 33.2 %
Indice de réfraction à 20°C	1.3814 - 1.3843
Alcalinité NH ₃	Max. 0.2 %
Biuret	Max. 0.3 %
Formaldehyde	Max. 5 mg/kg
Insoluble dans l'eau	Max. 20 mg/kg
Phosphate PO ₄	Max. 0.5 mg/kg
Calcium	Max. 0.5 mg/kg
Fer	Max. 0.5 mg/kg
Cuivre	Max. 0.2 mg/kg
Zinc	Max. 0.2 mg/kg
Chrome	Max. 0.2 mg/kg
Nickel	Max. 0.2 mg/kg
Aluminium	Max. 0.5 mg/kg
Magnesium	Max. 0.5 mg/kg
Sodium	Max. 0.5 mg/kg
Potassium	Max. 0.5 mg/kg

CONDITIONNEMENT, STOCKAGE ET TRANSPORT

L'AdBlue® est vendu en vrac.

L'AdBlue® ne doit pas être stocké à des températures excédant 30°C.

L'AdBlue® doit être stocké dans des cuves en acier austénitique-chrome-nickel, chrome-nickel-molybdène, ou d'autres grades équivalents en acier allié, fournis avec les systèmes de ventilation. Les cuves doivent assurer une protection contre la lumière directe du soleil et la poussière.

L'AdBlue® peut également être stocké dans des contenants palettisés et fermés hermétiquement, dans des salles de stockage. Ils doivent être protégés contre la lumière du soleil et la température de stockage doit être inférieure à 30°C.

Afin d'éviter la solidification de la solution, la température de stockage doit être supérieure à -5°C.

L'AdBlue® ne doit pas être stockée avec les nitrites.

L'AdBlue® n'est pas un produit dangereux et n'est donc pas soumis à l'accord européen relatif au transport international des marchandises par route (ADR)